



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-899 du 25 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 7 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté rectoral du 21 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;
Vu l'arrêté du 6 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 19 avril 2022 fixant le nombre de postes offerts, la composition des jurys et l'organisation des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2022 ;

Nancy, le 20 mai 2022

ARRÊTÉ

Article 1 : sont autorisés à participer à l'oral d'admission du concours externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour la session 2022 les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale de l'académie, Jean-Marc HUART
Le secrétaire général d'académie adjoint,
Directeur de l'organisation et de la performance,

Rodolphe DELMET

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2022**Résultats - Admissibilité**

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours externe

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
2007117502 - BRIDON SARAH-MORGANE	Admissible
2007110297 - CHARLES FANNY	Admissible
2112070149 - DAHMANE FATIHA	Admissible
2204386890 - FLEUROT MARION	Admissible
1907303665 - FREYMANN ALEXANDRE	Admissible
2208442449 - GERBANDIER RENELLEAU FRÉDÉRIQUE ANNE-MARIE LUDIVINE	Admissible
2211487914 - GOBERT ANTHONY HENRI GASTON	Admissible
2109002127 - GOMAN KLEIN ADELINE	Admissible
2209463665 - GUENOIS CORBIER JULIE MARTINE	Admissible
2209466171 - GÜR KAYACAN NAGIHAN	Admissible
2212498376 - HOMAYON ARJOMAN CHOUIEB MOKHTARIA	Admissible
2208446355 - LEGHMIZI BRIDON ZAHIA	Admissible
2108983310 - OLOYEDE LASSISSI	Admissible
2209454044 - SCHROEDER MORGANE	Admissible
2007124739 - THOUVENOT EUGÉNIE MADELEINE LOUISE	Admissible
2007119218 - VOISIN OCÉANE	Admissible

Candidature(s) : 1 à 16 sur 16 (16 candidats sur la page)

A Nancy, le 19/05/2022
Le Président du jury

LAJOUX Sébastien

Page 1/1